

Ton modéré du débat

A l'encontre des années précédentes les délibérations de la Commission sur l'Algérie ont été d'un ton modéré dès leur inauguration. Le débat a démontré que de plus en plus les deux parties désiraient un règlement négocié. Mais comme par les années passées, on ne s'entendait pas sur le choix d'une formule. A la suite de consultations et de pourparlers intensifs, un groupe arabo-asiatique de dix-sept pays a présenté un projet de résolution qui reconnaissait dans son préambule, le principe de l'auto-détermination pour le peuple algérien, et préconisait la négociation d'une solution conforme aux principes et aux buts de la Charte des Nations Unies. Dans un autre projet de résolution, cinq pays latino-américains ainsi que l'Italie et l'Espagne exprimaient l'espoir d'une solution juste.

Un certain nombre de délégations, dont celle du Canada, estimaient que, modifiée de façon appropriée, la résolution des dix-sept puissances pourrait rallier un large appui à la Commission. L'Irlande, la Norvège et le Canada ont donc proposé, de concert, des modifications tendant à amener un compromis que les deux parties pourraient accepter. Aux termes de ces amendements, le peuple algérien aurait le droit de décider de son avenir d'une façon démocratique, et "des discussions efficaces seraient engagées en vue de mettre fin à la situation difficile" et de résoudre la question algérienne. Prenant la parole à la Commission le 6 décembre, le vice-président de la délégation canadienne, M. Wallace Nesbitt, a exposé dans les termes ci-après la position du Canada à l'endroit des projets de modification:

Au cours du débat sur la question de l'Algérie, nous avons été frappés par une attitude, où nous croyons trouver des motifs d'encouragement. Comparé aux sessions précédentes, le débat actuel a été généralement marqué de retenue, et par conséquent est plus prometteur. Il y a lieu de nous féliciter de la modération des points de vue exposés par les intéressés et d'escompter cette fois des résultats.

Durant la discussion, nous nous sommes efforcés de trouver les terrains d'entente et, en compagnie de quelques autres délégués, nous avons conféré longuement avec les délégations le plus immédiatement intéressées. A notre avis, le problème dont nous sommes saisis ne se résoudra pas par des concessions unilatérales et absolues. Ainsi pour progresser, les deux parties devront se consentir des accommodements mutuels plutôt que de chercher chacun à imposer leurs fins et leurs méthodes comme solution unique.

Par là, je n'entends pas monter en épingle les divergences d'opinion qui existent au sein de notre commission. Au contraire, je crois que, eu égard aux buts et aux principes de la Charte, nous sommes disposés, la plupart d'entre nous, à favoriser des mesures qui tiendraient compte des intérêts légitimes des parties en cause. Il est possible que nous soyons divisés quant à la meilleure façon d'améliorer le sort de l'Algérie, et peut-être nous sera-t-il encore plus difficile de définir dans un projet de résolution la méthode à employer, mais la majorité des membres s'accorde sur le but primordial, c'est-à-dire favoriser le recours à une solution pacifique conformément aux fins et aux principes fondamentaux de notre organisation. Nous en sommes venus à la conclusion que notre Commission, même s'il lui était impossible d'obtenir l'unanimité sur le choix d'une formule, cause de désaccord entre les parties, pourrait trouver une formule se situant à mi-chemin entre les deux positions: ainsi la Commission et, plus tard, l'Assemblée générale pourraient accorder le plus large appui à la proposition. Nous et d'autres avons cherché une formule, en l'occurrence un projet de résolution, qui placerait dans une juste perspective les exigences de la situation et qui donnerait assez de jeu à chacune des parties pour qu'elle puisse protéger ses intérêts.

Conformément au règlement de l'Assemblée, les modifications à la résolution des dix-sept États furent tout d'abord mises aux voix à la Commission, qui les adopta par 37 voix contre 36, et 7 abstentions. La France n'a pas pris part au scrutin et l'Afrique du Sud n'était pas représentée. La plupart des pays arabes ou asiatiques et ceux du bloc soviétique ont voté contre les modifications.

(Voir la suite à la page 20)